

EXERCICE 2024
 Tarifs horaires Aide à domicile
 SOLVABILISATION PCH

Réf. RDAS modifié - Art. 1-34 Bis

Services d'aide à domicile autorisés et non habilités à l'aide sociale	TARIF depuis le 01/01/2024
Tarif départemental de référence	23,50 €
Services d'aide à domicile autorisés et habilités à l'aide sociale	TARIFS au 1er Février 2024
Association APAMAR 63	27,02 €
Association LES VIEUX TRAVAILLEURS-THIERS	26,03 €
C.C.A.S. de BEAUMONT	27,31 €
C.C.A.S. de CLERMONT-FERRAND	28,56 €
C.C.A.S. de GERZAT	27,81 €
C.C.A.S. de LEMPDES	26,63 €
CIAS PAYS DE SAINT ELOY	27,23 €
AGGLO PAYS d'ISSOIRE	27,20 €
CIAS RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	26,60 €
MOND'ARVERNES Communauté	27,46 €
MUTADOME Mutualité du PUY-DE-DOME	26,00 €
NOVAVIE	28,82 €
CIAS THIERS DORE ET MONTAGNE	26,24 €
SIASD DES CANTONS DE LEZOUX ET MARINGUES ET VERTAIZON	28,31 €
SISPA VIVRE ENSEMBLE	27,10 €
SIVOM VALLEE DE L'ANCE (VIVEROLS)	23,50 €
CIAS MASSIF DU SANCY	26,02 €
SIVOS REGION DE BILLOM	27,30 €

Voir barème de la Direction Générale de la Cohésion Sociale en vigueur pour les autres éléments de la PCH